

# **COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

(Convocations du 8 novembre 2021)

Le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente à 19 heures.

## **Étaient présents :**

Jean-Claude MESSAGER  
Danièle VERMANDERE  
Alexandre SCHNEIDER  
Véronique SIBILE  
Jean-Michel RAVIART  
Hervé WARGNYE  
Hermine DELESALLE

Patrick DUSSART  
Nadège TANIERE  
Jean-Pierre FLOQUET  
Anne-Marie DELHAISE  
Henri-Jean LISSE  
Coralie DAELDYCK  
Emmanuel TIRLEMONT

Marie POLLET  
François MARTIN  
Sandrine CAILLEAU  
Sébastien DRAPPIER  
Isabelle DECOBECQ  
Laurence BAISIER

**Étaient absents :** Eliane RENAUD, procuration donnée à Anne-Marie DELHAISE

**Étaient excusés :** Dominique TREHOU et Jean-Pierre HUEZ

Début de séance 19h07

## **Présentation du Projet Éducatif Territorial (PedT)**

Le 3<sup>e</sup> PedT a été présenté par Véronique Sibile.

## **Présentation du Projet de nouveaux vestiaires au terrain de football**

Présenté par Emmanuel Tirlemont.

C'est un projet travaillé avec Monsieur le maire et le président du football club de Lecelles-Rosult. On a défini ensemble les besoins. C'est important de travailler avec les parties prenantes.

Pour la partie existante :

Les vestiaires, les sanitaires, le bar et un chalet pour le rangement : construits il y a plus de 30 ans.

Des travaux au niveau des douches et des vestiaires ont été effectués en 2018.

Bâtiments vétustes, énergivores et plus adaptés à l'accueil de nos sportifs.

Coût d'entretien très élevé. Ils seront démolis.

Pour le nouveau bâtiment :

On ne peut pas toucher à l'arbre remarquable classé, il a été décidé avec Monsieur le maire et l'architecte de déplacer le projet sur la gauche.

On a intégré dans le bâtiment un club house en dur. C'est une vraie victoire car ce n'était pas prévu.

Ce sera un bâtiment écoresponsable, on reste sur notre trajectoire RSE : toiture végétalisée, récupération des eaux de toiture (le sujet sur ce bâtiment tourne autour de l'eau car on aura énormément de douches, beaucoup de consommation d'eau), parking vert avec une quinzaine de places de stationnement sur des parkings over green, 50% de la consommation électrique va provenir de la salle polyvalente qui est excédentaire, éclairage 100% Led, chauffe-eau électrodynamique, isolation norme iso RT2012.

Sur le plan de masse : un dégagement dessert les vestiaires hommes-femmes, les vestiaires arbitres, une infirmerie et les sanitaires.

Le club house sera livré brut au club.

Budget : 330 k€ HT dont une subvention de la DETR de 28 229€ HT.

Pour le planning : appel d'offre en cours. Retour des offres début décembre. Attributions des entreprises à la fin de l'année. Démolition des bâtiments en décembre 2021, démarrage des travaux en janvier 2022, et une livraison fin juin 2022.

Précisions de Monsieur le Maire :

A la subvention d'un montant de 28 280€ de la DETR, s'ajoute 98 555€ de la région et du département 117 000€.

C'est un projet qui sera monté on espère avec 80 % de subventions.

## **Présentation du territoire de la Porte du Hainaut**

Vidéo de présentation de la CAPH diffusée par Jean-Pierre Floquet.

.

## Ouverture des travaux du conseil municipal à 19h32

### 1 – Modification du lieu de réunion des conseils municipaux

M, Le sous-préfet a autorisé, par courrier en date du 4 novembre, à ce que la réunion de conseil municipal soit organisée dans la salle polyvalente. Néanmoins, une délibération est nécessaire afin que cette salle devienne le lieu habituel des réunions de conseil municipal.

Questions d'Isabelle Décobecq

A quoi servira désormais la salle du conseil ?

Monsieur le maire : la salle du conseil sert pour les mariages, les réunions de travail et les réunions d'extérieurs (CAF, ...). C'est une salle qui va continuer à servir. On a une petite, une moyenne et une grande salle maintenant. On a le choix en fonction des réunions.

Isabelle Décobecq : Si la salle est réservée par un lecellois plusieurs semaines avant la planification d'un conseil, sa réservation sera annulée ?

Monsieur le maire : la salle sera réservée le week-end et éventuellement au milieu de semaine. Il n'y a pas de soucis, le conseil municipal est fait en conséquence. On ne fait pas de conseil le vendredi. Il n'y a pas de soucis, si on fait les conseils les lundis ou mardis.

Isabelle Décobecq : ça signifie que la salle n'est pas réservable par un lecellois un lundi ou mardi ?

Monsieur le maire : Non car elle est réservée le week-end. Il faut le temps qu'on la remette en location et qu'on la mette à disposition.

Sébastien Drappier : si je comprends bien, ici ce n'est pas une salle qui est faite pour les associations ?

Monsieur le maire : on en a déjà discuté je pense.

Sébastien Drappier : il me semble avoir lu dans votre programme une salle pour les associations

Monsieur le maire : Non on n'a pas parlé de salle pour les associations. Il y a la salle des fêtes qui est prise pratiquement à l'année par les associations, il y a la salle de réunion à côté. Pour les associations, ce sont de grosses manifestations. La salle polyvalente reste louée aux particuliers comme il était convenu lors des délibérations.

Isabelle Décobecq : Je pensais qu'on pouvait réserver toute la semaine.

Monsieur le maire : Non car il faut avoir la possibilité et le temps de s'en occuper. C'est une entrée et une sortie à chaque fois. Il y a un travail à effectuer. Ce n'est pas possible de la louer tous les jours. Si vous nous rappelez on a fait une délibération pour le week-end et pour le milieu de semaine.

Isabelle Décobecq : En semaine oui, mais milieu de semaine, je n'avais pas capté.

Monsieur le maire : c'est un travail interne avec Dany.

Danielle Vermandere : Ce n'est pas possible car un inventaire est fait par le personnel communal. La veille on donne les clés. Les clés sont données par Julie et elle n'est pas là tous les jours. Donc la rendre disponible tous les jours ce n'est pas possible.

Monsieur le maire : ça serait trop de travail et de toute façon elle se loue en grande partie le week-end.

Sébastien Drappier : il faudra voir s'il y a une réelle demande pour la location de cette salle.

Monsieur le maire : Ne vous inquiétez pas.

Sébastien Drappier : vous disiez ça aussi pour la halle.

Monsieur le maire : c'était la CAPH. C'était un programme commun pour l'agglo. La halle fonctionne quand elle doit fonctionner. Au printemps elle fonctionne, le marché fonctionne et quand on a des réunions ou des dispositifs qui sont mis en place elle fonctionne. L'hiver elle fonctionne peut-être moins mais l'été et printemps il n'y a pas de problème et le marché fonctionne tous les 15 jours

Hervé Wargnye : J'aimerais ajouter qu'il aurait été dommage de refuser un projet tel que la halle. Le coût définitif est de zéro pour la commune. Pourquoi se poser des questions.

Sébastien Drappier : C'est toujours la même histoire, c'est toujours la commune n'a rien payé. 600 000 euros c'est de l'argent public. Qu'il vienne de la CAPH, de la commune, de l'état, de la région, c'est toujours de l'argent public.

Hervé Wargnye : C'est dommage de se priver d'un équipement.

Sébastien Drappier : pour un outil qui est très peu utilisé.

Hervé Wargnye : il est utilisé tous les 15 jours pour le marché.

Sébastien Drappier : il y a deux commerçants.

Hervé Wargnye : dites ça aux commerçants qui viennent tous les 15 jours et à l'harmonie.

Monsieur le maire : vous pourrez le remettre si vous voulez sur la table à chaque conseil. Ce n'est pas un problème. La halle est là, elle fonctionnera. On n'allait pas s'asseoir dessus comme les autres communes comme on a pu s'asseoir par contre avec l'église. Là on n'aurait rien dit si on avait mis un euro pour la subvention de l'église. Rajouter ce que vous voulez mais par contre, il arrive un moment où c'est comme ça et ce n'est pas autrement. On peut en parler beaucoup monsieur Drappier de l'argent public mais il y a des choses qu'il faut voir dans le bon sens des choses. Je sais que vous êtes contre l'agglo totalement mais ce n'est pas le problème mais nous on travaille ensemble avec l'agglo sur des projets qui sont concrets.

Jean-Michel Raviart : Lors de la rénovation de la salle de réunion, est-ce qu'il serait possible d'intégrer des toilettes ?

Monsieur le maire : C'est prévu.

Danielle Vermandere : En ce qui concerne la salle polyvalente, j'ai déjà des réservations. Elle a déjà été occupée ce week-end, il y a encore une réservation ou deux au mois de décembre, au mois d'avril, au mois de mai et au mois de juin. Les gens ont déjà anticipé les communions, les baptêmes. Elle sera utilisée.

Sébastien Drappier : j'espère. Je voudrai quand même rappeler que vous avez annoncé un budget de 380 000 euros, on est à 660 pour une capacité de 80 personnes et finalement c'est 60.

Monsieur le maire : 60 c'est un choix pour garder cette salle dans un état correct. Après les repas de famille, je n'en connais pas beaucoup à 80.

Sébastien Drappier : on a quand même perdu 25% de capacité et un budget qui a pratiquement doublé.

Monsieur le maire : le budget n'a pas doublé.

Sébastien Drappier : 380 000€ annoncé on est à 660 000€.

Monsieur le maire : ce n'est pas le même projet. C'est normal vous êtes dans l'opposition, c'est logique, vous n'êtes pas dans la construction. On a bien compris l'affaire.

Sébastien Drappier : je ne suis pas là pour cirer les pompes du maire. Vous avez une équipe pour ça.

François Martin : c'est un peu déplacé, pas constructif.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

Monsieur le maire : je vois que vous êtes contre ce projet mais par contre, vous ne votez pas contre.

## **2 – CAPH – Approbation de l'attribution de compensation communale**

Suite à l'approbation du rapport d'évaluation des charges de la CAPH, lors du dernier conseil municipal, il est nécessaire d'approuver maintenant l'attribution de la compensation communale. Le montant des allocations compensatrices révisées pour 2021 est de 365 364,82€ pour la commune de Lecelles.

Le montant est calculé pour chaque commune au nombre d'habitants.

Remarque de Sébastien Drappier :

Les conseils communautaires de la CAPH sont filmés et retransmis sur YouTube. On y a vu notre conseiller départemental, Éric Renaud défendre les 7 communes de l'ex CCRVS, dont Lecelles fait partie, concernant la rétribution des ordures ménagères qui ont été payées entre 2015-2016. Il n'a pas été suivi, notamment par vous, qui en êtes l'héritier en étant président du SIVS.

Monsieur le maire : Je n'étais pas sur le bateau à l'époque monsieur Drappier et je vous ferai signaler que vous allez encore revenir sur la même chose. Il y a 21 communes qui paient depuis 2000 la taxe d'ordures ménagères. Tous ses propos sont bien sur défendables par l'un ou par l'autre mais on sait très bien où monsieur Renaud va. Ce n'est pas le sujet de cette délibération et on a quand même 21 communes qui pourraient réclamer pour certaines plus de 4 millions d'euros. Il faut savoir que jusqu'en 2016 on payait 13,62%.

Vous n'allez pas me le faire à l'envers. J'aimerai que vous ayez un peu de respect pour le conseil entier. Si vous enregistrez le conseil, vous le dites qu'on le sache. Quand je vois les comptes rendus des conseils municipaux que vous mettez sur vos réseaux sociaux, à la lettre près, soit vous êtes un pro, soit vous enregistrez. Vous avez le droit mais dans ce cas dites-le à l'ensemble du conseil municipal.

2<sup>e</sup> point, sur la taxe d'ordure ménagère ce n'est pas le mot aujourd'hui, on ne va pas en discuter. De toute façon, c'est un problème qui n'a pas été réglé avant les élections et à l'époque, j'étais à la CAPH, je n'étais que conseiller communautaire.

Sur la taxe d'ordure ménagère ce n'est pas le propos, cette demande n'a pas lieu d'être actée au niveau de la CAPH.

Sébastien Drappier : C'est Saint-Amand qui défend notamment Lecelles.

Monsieur le maire : Vous savez pourquoi il défend, je ne vais pas vous faire un dessin. Les autres communes n'ont pas suivi ses griefs. En 2016 on a payé notre taxe et on n'a rien demandé. Les gens ont toujours payé leur taxe d'ordures ménagères. On est 2 % en France à ne pas la payer. Sur le montant, il est peut-être effectivement à revoir en temps et en heure mais de là à prendre des propos comme ça, je suis un peu surpris.

Vous avez vu que la dotation est de 65 364,82€. Je vais vous demander de passer au vote.

Jean-Pierre Floquet : je me permets juste de poser une question à l'opposition. Vous n'avez pas répondu : Est-ce que vous enregistrez les séances du conseil municipal ?

Sébastien Drappier : Monsieur le maire l'a dit, c'est autorisé. Oui, ils sont enregistrés.

Jean-Pierre Floquet : Il n'est pas interdit d'enregistrer mais vous auriez pu informer l'ensemble des élus du conseil.

Sébastien Drappier : on a fait deux demandes pour que le conseil municipal soit filmé et diffusé.

Monsieur le maire n'a pas répondu à ces deux demandes, ni par l'affirmative, ni la négative.

Jean-Pierre Floquet : Monsieur Drappier, l'enregistrement des séances a été fait bien avant que vous demandiez l'enregistrement des vidéos.

Sébastien Drappier : pourquoi vous n'avez pas continué. Vous savez faire des films pour le 11 novembre ce qui est très bien, pourquoi ne le faites-vous pas pour le conseil municipal ?

Jean-Pierre Floquet : Vous savez le temps qu'on passe. Ce n'est pas obligatoire d'enregistrer les vidéos, tout comme il n'est pas obligatoire d'enregistrer comme vous le faites.

François Martin : Par correction mais ça ce n'est peut-être pas du vocabulaire que vous avez. Vous pouvez le noter et l'enregistrer, je l'assume.

Jean-Pierre Floquet : Je ne pense pas que vous êtes en train de démontrer que vous avez un état d'esprit constructif comme vous l'avez dit au tout début.  
Monsieur le maire : nous allons passer au vote.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

### **3 – Demande de subvention DETR**

La sous-préfecture nous donne la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR. Il est proposé au conseil municipal de valider un projet de rénovation de la toiture de la salle des fêtes avec l'installation de panneaux photovoltaïques pour une demande de subvention DETR.

Questions :

Sébastien Drappier : On va demander une subvention pour mettre des panneaux solaires sur la salle des fêtes, un pan de la toiture est orienté à l'est, l'autre à l'ouest. Ici ils sont orientés plein sud, il n'y a pas de problème. Je pense que les panneaux solaires c'est sud, sud-ouest et pas est-ouest.

Emmanuel Tirlemont : Au niveau technologique, les panneaux solaires n'ont pas besoin de soleil. Ce sont des idées reçues.

Monsieur le maire : avant de demander, on a fait une étude, on ne demande pas une subvention sans étude, on ne va pas jeter l'argent par les fenêtres.

Sébastien Drappier : je vous fais confiance pour les panneaux solaires. Je suis constructif.

Monsieur le maire : On a aussi une toiture à refaire, ça permettra aussi d'isoler.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

### **4 – Demande de subvention DSIL**

En ce qui concerne la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) proposée également par l'état, il est possible de demander une subvention pour le projet de changement de châssis de différentes bâtiments communaux (salle de réunions, salle de l'harmonie, mairie, salle des fêtes) ainsi que l'isolation de l'ensemble salle de réunions – salle de l'harmonie.

Il faut savoir qu'on avait demandé une subvention l'année dernière qui a été refusée. C'est pour ça qu'on la redemande cette année. On va remonter ce dossier. Je remercie les adjoints aux travaux et Olivier qui passent un temps très important à monter ces dossiers.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

### **5 – Demande de subvention Villages et Bourg**

Dans le cadre de l'Aide aux Villages et Bourgs, un projet de réfection des façades des bâtiments communaux : salle de réunions – salle de l'harmonie – mairie, peut être déposé pour une demande de subvention au Département.

Le temps entre le dépôt des subventions et les travaux il faut 3 ans, c'est pourquoi on s'y prend à l'avance. On a la possibilité de déposer un dossier pour rejoindre et finir la mairie. La mairie sera rénovée totalement.

Question de Laurence Baisier : C'est rénover avec une installation de toilettes, suite à la réponse donnée à Monsieur Raviart.

Monsieur le maire : C'est un autre projet. On découpe les demandes de subventions selon les bâtiments. Comme vous avez au-dessus dans la demande précédente, sur le DSIL en fait.

Isabelle Décobecq : Sur le DSIL c'était les châssis, ce n'était pas les toilettes.

Monsieur le maire : Dans les travaux qui sont prévus, le mur qui va être démolie au milieu, il y aura l'installation des toilettes.

Laurence Baisier : La salle actuellement est hors service ?

Monsieur le maire : non elle n'est pas hors service.

Laurence Baisier : l'harmonie ne peut pas faire de répétitions dedans. Quand pourra-t-on y retourner ?

Monsieur le maire : Vous voyez avec Anne. Les musiciens veulent plus d'espace. Pour l'instant ils sont sur Rosult car la salle est un peu plus grande. S'ils veulent revenir là, ce n'est pas un problème. L'été quand il fait chaud on ne peut pas ouvrir les fenêtres de devant. C'est un accord avec l'harmonie. C'est l'harmonie qui s'occupe où elle désire répéter. Je reçois, j'écoute mais après c'est eux qui décident.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

## **6 – Demande de subvention Villages et Bourg - Voirie**

Le département du Nord a mis en place une subvention afin de participer au financement d'une partie des travaux de réfection des voiries communales. La subvention maximale est de 75 000€. Le conseil municipal doit approuver cette demande de financement en prévision des travaux sur les rues Davaine et Bouchart et résidence Davaine.

Ce sont des compléments de subventions qui viennent d'être mise en place. On fait la demande qui permettra de venir défalquer du montant total des travaux avec un maximum de 75 000 euros.

Questions Isabelle Décobecq :

Lors du dernier conseil, on avait demandé un fond de concours, a-t-il été accepté ?

Monsieur le maire : Oui le fond de concours a été accepté.

Sébastien Drappier : Pour 300 000 euros ?

Monsieur le maire : Pour 300 000

Isabelle Décobecq : on vote beaucoup de demandes de subventions tout au long des conseils municipaux depuis 18 mois, quelle est la part d'accepté/refusé ? Pourriez-vous nous faire un bilan ainsi qu'aux autres membres ?

Monsieur le maire : Vous l'avez dans chaque délibération.

Isabelle Décobecq : on vote, après on ne sait pas si c'est accepté ou pas.

Monsieur le maire : Quand c'est accepté on vous le dit. La preuve sur ce qu'on vient de vous dire ; 3 subventions différentes qu'on est allé chercher. Pour la salle polyvalente, vous étiez à l'inauguration, on vous a dit qu'il y avait une subvention du DETR et une du département. A chaque fois c'est marqué noir sur blanc, on pourra vous donner au prorata, à chaque fois que le projet est ficelé complètement et les subventions accordées.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

## **7 – Demande de subvention Agence de l'Eau**

Il est également possible d'obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau sur une partie des travaux de voirie. Ce financement concerne la gestion des eaux pluviales et de ruissellement. Cette demande doit aussi être validée par le conseil municipal.

C'est un petit pourcentage de subventions qui peut être demandé, on n'a pas le montant. C'est sur le montant des travaux qui seront effectués sur les chaussées réservoirs et les noues qu'on va mettre en place rue Davaïne et rue Bouchart. Il y aura une petite subvention qui pourra être décalquée du montant total des travaux. Ce sont tous les nouveaux outils qu'on nous a apportés, qu'on a la possibilité d'avoir. On ne va pas s'en priver.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

## **8 – Convention avec le département - Réfection trottoirs, bordures et caniveaux**

Lors du conseil municipal du 6 avril dernier, une demande de subvention a été faite auprès du Département pour des travaux de réfection de trottoirs, bordures et caniveaux le long de la Rue Neuve et de la rue des fèves. Cette subvention ayant été acceptée, le Département propose une convention pour effectuer les travaux sur son domaine public. Le conseil municipal doit autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Monsieur le maire : je peux répondre à votre question que vous m'avez posé tout à l'heure sur ces travaux prévus en devis (en ce moment on a augmenté facilement de 20 % les travaux et les appels d'offres). Sur les dépenses on est sur des devis d'environ 868 000€ et on a eu 302 000€ de subventions.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

## **9 – Demande d'acquisition de terrain**

M. Farinaux qui habite au 649 rue Neuve souhaite construire un bâtiment sur la parcelle qui jouxte sa maison. Il a adressé en mairie un courrier par lequel il met en demeure la commune d'acquérir son terrain qui est grevé d'une réserve foncière. Le conseil municipal doit décider de la suite à donner à cette demande.

Le notaire n'a pas précisé à Monsieur Farinaux qu'il y avait une réserve foncière depuis plus de 40 ans. Il veut construire un garage à côté, par rapport à la réserve foncière il ne peut pas construire dans l'état actuel des choses.

Il nous met en demeure. Soit on rachète son terrain et on en devient propriétaire, soit on refuse de racheter et dans ce cas la réserve foncière tombe et il pourra construire son garage.

Question de Sébastien Drappier : C'est quel numéro de parcelle ?

Olivier : AB29

Monsieur le maire : Si vous êtes d'accord, on va répondre à sa mise en demande : on ne rachète pas son terrain et il pourra déposer son permis de construire pour son garage.

Question de Laurence Baisier : la réserve foncière concernait la totalité du terrain ?

Monsieur le maire : Oui, le notaire ne lui en avait pas fait part.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

## **10 – Demande de cession de terrain**

M. et Mme Pertriaux qui habitent 682 rue Neuve souhaitent acquérir une partie du terrain d'entraînement qui jouxte leur propriété. Cette session n'impactera pas l'utilisation par le club de foot dans la mesure où cette partie de terrain se situe dans la pointe de la parcelle.

Il a besoin d'une bande sur le côté pour construire son garage. Ça fait très longtemps qu'il le demande, ça fait 5-6 ans, voire plus. Il est revenu plusieurs fois, du coup on a fait quand même une demande au niveau du domaine et je me suis entretenu avec le président du foot pour voir si il n'y avait pas d'impacts.

Dans le cas où on donne une réponse favorable, on a regardé et on a demandé aux domaines. Pour cette parcelle de 935 m<sup>2</sup>, le prix du domaine serait de 15 000 euros.

Il prend en charge la totalité des clôtures sur la totalité de la bande qu'il rachète.

Question de Sébastien Drappier : C'est quel numéro de parcelle ?

Olivier Pique : B410

Question de Laurence Baisier : et les frais de géomètre ?

Monsieur le maire : il prend tout en charge.

Voté 20 voix Pour, 1 abstention

## **11 – Attribution de prestations d'action sociale au personnel communal**

Comme les années précédentes, M le Maire propose d'offrir une carte cadeau à chaque agent communal, ainsi qu'une carte cadeau par enfant d'agent.

- 40€ par agent ;
- 20€ pour chaque enfant de moins de 10 ans.

Remarque de Sébastien Drappier :

L'année dernière, j'avais trouvé que cela faisait peu, 20 euros par enfant.

Je fais la même remarque, ce n'est pas beaucoup de reconnaissance pour le personnel communal.  
Monsieur le maire : concernant le personnel communal, vous n'avez pas tous les chiffres. On est très proche d'eux.

Sébastien Drappier : une poignée de mains c'est bien mais quand on passe sur le tapis du supermarché, la poignée de main ne vaut rien.

François Martin : c'est de l'argent public monsieur Drappier, ça vous embête moins.

Sébastien Drappier : C'est du personnel communal. Pour ceux qui emploie du personnel, qui sont managers, est-ce que vous donnez 20 euros pour une année ?

Monsieur le maire : il y a plein d'autre chose, il n'y a pas que ces 20 euros par an.

Je mets au vote.

Sébastien Drappier : contre mais peut-on mettre dans la délibération la raison.

Monsieur le maire : Dans les délibérations c'est contre ou pas.

Sébastien Drappier : dans vos comptes rendus, vous notez l'ordre du jour et voté à l'unanimité, jamais les questions diverses, jamais les choses qui se disent.

Monsieur le maire : les questions diverses on ne doit pas les mentionner.

Sébastien Drappier : il n'y a jamais une annotation, c'est toujours très basique. Les lecellois pour qu'ils comprennent quelque chose à ça.

Monsieur le maire : ils comprennent.

Sébastien Drappier : je sais bien, il n'y a que moi qui ne comprends pas.

Sandrine Cailleau : je peux me permettre ? Vous proposez combien ?

Sébastien Drappier : combien de personnes ça concernent ?

Olivier Pique : 17 agents et 7 enfants

Sébastien Drappier : 7 enfants, mettez 50 euros pour un enfant.

Monsieur le maire : ils ont d'autres choses à côté

Isabelle Décobecq : qu'est-ce qu'ils ont à côté ?

Monsieur le maire : la Saint-Nicolas, les cadeaux de Noël la veille des vacances scolaires, il y a pleins de choses. On peut aussi augmenter, ça ne me gêne pas.

Sébastien Drappier : faites une proposition.

Monsieur le maire : Je vais vous faire plaisir, ça leur fera plaisir en même temps, on va proposer 30 euros par enfant.

Sébastien Drappier : on a fait un pas.

Coralie Daeldick : je ne pense pas que les parents et les enfants attendent les 20 euros.

Sébastien Drappier : Arrêtez. Voyez le gaz augmente, l'essence augmente, la TEOM et vous me dites qu'ils n'attendent pas après ça.

Monsieur le maire : tout le monde est responsable de l'augmentation du gaz, de l'électricité, tout le monde le paie ?

Sébastien Drappier : tout le monde le subit : vous, moi et les employés communaux.

Monsieur le maire : ne vous inquiétez pas les agents communaux sont payés à juste titre, ils ne sont pas sous-payés.

Je vous propose 40 euros par agent et 30 euros par enfant.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

## **12 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement le vote du budget 2022**

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a la possibilité d'autoriser l'exécutif à mandater les dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits ouvert au budget précédent. Afin de poursuivre la réalisation des projets communaux, en début d'année 2022 et jusqu'au vote du prochain budget, il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager des dépenses à hauteur de 49 250€ pour le chapitre 21 (immobilisation corporelles) et 410 000€ pour le chapitre 23 (immobilisations en cours).

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

## **13 – Fixation des nouveaux tarifs de dédommagement de la vaisselle et du matériel de la Salle des Fêtes et de la Salle polyvalente**

Suite à l'achat de vaisselle pour la salle polyvalente, il est nécessaire d'établir une nouvelle grille des tarifs de dédommagement. Il est nécessaire de revoir les tarifs pour la vaisselle et le matériel de la salle des fêtes. Sachant que la commune ne peut demander un remboursement qu'à partir de 15€, il est proposé au conseil municipal de fixer un forfait minimum de 15€ en cas de dommage, le remboursement serait remboursé au prix réel si le montant dépasse 15€.

C'est une délibération qu'on prend pour la salle polyvalente et qu'on reprend pour la salle des fêtes. On a pas mal de choses qui disparaissent depuis un bon moment dans la salle des fêtes. Le fait est de repartir à zéro pour les personnes privées et pour les associations.

On a remis en place un service de qualification des salles louées, le vendredi et le lundi matin, ça nous permet de reprendre le matériel compté.

Ça se fera sur facturation. En cas de casse de verre, s'ils ont chez eux, ils peuvent ramener.

Question d'Isabelle Décobecq : Ce n'était plus comptabilisé, ça le sera de nouveau ?

Monsieur le maire : C'était comptabilisé mais ce n'était pas facturé. Mais on va le refacturer.  
François Martin : Pour les associations, on facture aux associations ou à une personne qui se porte garant ?  
Monsieur le maire : A la personne qui loue. Si c'est une association, c'est le président de l'association qui est garant.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

#### **14 – Fixation d'un nouveau tarif de concession pour le cimetière**

Suite à plusieurs demandes, il est proposé au conseil municipal de créer un tarif pour des concessions de cavurnes au cimetière.

C'est des petits caveaux qui servent uniquement pour mettre des cendres dans une urne. Il y a des demandes régulières. Avec l'agrandissement du cimetière qui arrive à saturation, on pourra mettre ça en place. On a deux demandes en urgence.

On propose un seul tarif de 50 ans pour 63 euros, emplacement d'un m<sup>2</sup>.

Les gens reprochent au columbarium les différents étages et la loi interdit de mettre des fleurs.

On prend le même tarif qu'une concession et on ne prend qu'une durée car on ne touchera pas aux tombes à perpétuité et le plus tard possible aux tombes abandonnées par les familles.

Question de Sébastien Drappier :

Y-a-t-il la possibilité de mettre une plaque ?

Monsieur le maire : oui, on peut mettre une plaque sur la cavurne.

Sébastien Drappier : on va les mettre où ? Au fur et à mesure de l'avancement du cimetière ?

Monsieur le maire : le cimetière est pratiquement plein.

Sébastien Drappier : j'ai bien compris mais dans l'extension future, il y a un emplacement qui est prévu pour ces cavurnes.

Monsieur le maire : bien sûr, il y aura un endroit réservé. Quand on aura signé ce terrain on aura de quoi faire. Il y aura une allée pour les cavurnes, le jardin du souvenir, les columbariums.

Dans le columbarium qu'on a acheté il reste 5 places dans le columbarium.

Voté à l'unanimité (21 voix Pour)

## **Questions diverses**

Question de Sébastien Drappier : Le jardin du souvenir ressemble plus à une prairie peu entretenue, ne peut-on pas tondre et mettre un rosier ?

Monsieur le maire : Si vous tondez le jardin du souvenir, vous tondez les cendres avec. Il faut faire attention à ce que l'on fait.

Sébastien Drappier : l'herbe est quand même fauchée, sinon il y aurait 1 mètre d'herbe. Quelques rosiers seraient quand même plus respectable.

Monsieur le maire : j'entends mais en principe il n'y a rien, le jardin du souvenir est un endroit neutre où on dépose les cendres. On verra par la suite ce qu'on mettra en place pour la deuxième partie du cimetière.

Sébastien Drappier : j'allais y venir, le cimetière est d'une tristesse. Qu'est-ce qu'on pourrait prévoir dans l'extension ?

Monsieur le maire : on essayera de voir pour qu'il n'y a pas de l'herbe qui pousse partout.

Sébastien Drappier : j'ai été surpris quand vous avez parlé des concessions à perpétuité et des 50 ans. On a quand même pas mal de tombes abandonnées dans l'ancienne partie du cimetière. Quand le cimetière a été reconstruit entre les années 30 et 50. Il y avait des concessions à 50 ans qui sont donc tombées depuis longtemps. Aujourd'hui elles sont abandonnées, vous ne voulez rien faire.

Monsieur le maire : ce n'est pas que je ne veux rien faire, c'est comme ça dans pratiquement toutes les communes. D'abord il faut rechercher les titres, les héritiers.

Sébastien Drappier : J'ai bien conscience que c'est du boulot.

Monsieur le maire : après si vous voulez vous charger de rechercher les héritiers, je veux bien vous donner pouvoir là-dessus, je vous souhaite bon courage. Tant qu'on n'a pas l'autorisation des héritiers, même très lointain, il faudrait passer par un service de généalogie ? Tout le boulot que ça va engendrer pour une tombe, très peu de communes qui ont mis en place ce genre de chose pour pouvoir reprendre ces emplacements. Ça à un coût très élevé avec de l'argent public. Enlever une tombe, enlever les restes d'une personne, je n'ai pas envie d'en discuter, c'est un peu lugubre. Aller dans la dernière intimité d'une personne alors qu'on n'a pas forcément les documents, c'est compliqué, on n'est pas en Égypte. J'ai travaillé avec Bernard, c'est très compliqué ; on a une trentaine de tombes maximum, ça voudrait dire là-dessus qu'on va peut-être en enlever 4-5. Dans notre cimetière, même s'il y a des tombes très anciennes, on n'a pas de tombes ouvertes. Pour moi, ils sont bien là, bien en paix.

## **Point abordé par François Martin**

On va parler jeunesse et avenir, on va essayer de faire des choses plus constructives.

A la fin de la présentation du PEDT, Véronique parlait de permettre à chaque élève de prendre conscience qu'il sera le citoyen de demain. A partir de l'année 2022, sera mis en place un conseil municipal des jeunes. Un dossier de candidature sera distribué aux élèves de CM1 - CM2 et 6<sup>e</sup>, aux jeunes lecellois, pour ceux que ça intéresse avec comme objectif dépôt de candidature avant les vacances de Noël et une élection début janvier.

On adresse avec Coralie Daeldyck bientôt aux écoles en espérant avoir un conseil d'une douzaine de jeunes, constructif.

Sébastien Drappier : vous pouvez ironiser là-dessus mais il y a quand même un problème démocratique quand on voit qu'aux dernières élections 35 % de la population à Lecelles de participation.

François Martin : C'est pour ça qu'on travaille sur ce sujet-là, citoyens de demain. La politique tel que vous le faites ne donne pas envie.

Sébastien Drappier : Je vous rejoins sur le conseil municipal des jeunes.

Emmanuel Tirlemont : On aura peut-être le futur président ou futur maire.

Monsieur le maire : il faut anticiper.

La séance est levée à 20h31